

Les Rendez-vous de l'Académie salésienne

n° 10

CHARLES-FÉLIX, DUC DE GENEVOIS (1765-1831), ROI DE SARDAIGNE DE 1821 À 1831 : SA VIE, SON RÈGNE

par Jean-Henri Viallet

Conférence du 20 février 2012

CHARLES-FÉLIX, DUC DE GENEVOIS (1765-1831), ROI DE SARDAIGNE DE 1821 À 1831 : SA VIE, SON RÈGNE

par Jean-Henri Viallet Rendez-vous de l'Académie salésienne du 20 février 2012

Charles-Félix, roi de Sardaigne de 1821 à 1831, a été roi un peu par hasard et un peu contre sa volonté :

Roi par hasard parce qu'à sa naissance rien ne permet de penser qu'il pourrait un jour monter sur le trône. En effet, il est le quatrième fils du roi Victor-Amédée III et de la reine Marie-Antoinette Ferdinande de Bourbon et donc à sa naissance ses chances de régner un jour sur le royaume de Sardaigne, dont la Savoie a fait partie jusqu'en 1860, sont assez faibles.

Roi contre sa volonté parce que, très croyant, il était plus porté sur la religion que sur la politique. Il semble d'ailleurs qu'il serait volontiers entré dans les ordres si son frère Victor-Emmanuel I^{er} ne l'en avait dissuadé. Il est vrai qu'avec Charles-Félix la branche aînée de la maison de Savoie allait s'éteindre.

En effet:

- l'aîné de ses frères, Charles-Emmanuel IV, né en 1751, qui a régné de 1796 jusqu'à son abdication en 1802, n'avait pas d'enfant;
- le second, Victor-Emmanuel I^{er} né en 1759, qui a régné de 1802 à 1821, n'avait que des filles ; son seul fils, Charles-Emmanuel, est mort à l'âge de trois ans en 1799 ;
- quant à Maurice Marie Joseph, duc de Montferrat né en 1762, il est mort en 1799 sans descendance.

Ce serait donc Victor-Emmanuel I^{er} qui l'aurait incité à renoncer à sa vocation et à trouver une épouse pour engendrer une descendance. Malheureusement il n'a eu aucun enfant.

À signaler qu'il avait aussi un frère plus jeune que lui, Joseph Benoît Placide, comte de Maurienne, né en 1766 et mort en 1802, également sans descendance.

Cependant, quoiqu'il soit monté sur le trône un peu par hasard et un peu contre sa volonté, son règne n'en fut pas moins, comme l'a écrit Mgr Pierre-Anastase Pichenot, archevêque de Chambéry : « une ère de paix, de prospérité et de bonheur ».



Charles-Félix, roi de Sardaigne

Tableau visible au château de Raconigi, près de Turin (cliché J. Viallet)



Statue de la reine Marie-Christine à Hautecombe

Œuvre du sculpteur Jean Albertoni, elle est représentée assise, comme protectrice des arts et des pauvres (cliché J. Viallet)

1. Famille, enfance, jeunesse et éducation de Charles-Félix

1. Sa famille

Descendant direct d'Humbert I^{er}, dit Humbert aux BlanchesMains, Charles-Félix-Joseph-Marie est le onzième des douze enfants :

- du roi Victor-Amédée III, né en 1726 et mort en 1796. C'est le troisième roi de Sardaigne qui a régné de 1773 à 1796,
- et de Marie-Antoinette Ferdinande de Bourbon, née en 1729 et morte en 1785. Elle est la fille du roi d'Espagne Philippe V et descend de Louis XIV.

À sa naissance Charles-Félix reçoit le titre de duc de Genevois qu'il portera jusqu'à son accession au trône. Toutefois, lorsque Victor-Amédée III, signe le 15 mai 1796 le traité de Paris, cédant le duché de Savoie à la France, il renonce à son titre de duc de Genevois et prend celui de marquis de Suze.

Parmi ses sept sœurs, deux épousèrent des futurs souverains :

- Marie-Louise Joséphine, née en 1753, morte en Angleterre en 1810, qui épousa le comte de Provence, futur Louis XVIII, roi de France,
- Marie-Thérèse, née en 1756, morte à Klagenfurt en 1805, qui épousa le comte d'Artois, futur Charles X, également roi de France, et frère de Louis XVI et de Louis XVIII.

Enfin, sa sœur Marie-Anne, née en 1757 et morte en 1824, épousa son propre oncle, Benoît-Maurice, duc de Chablais, frère de son père Victor-Amédée III.

2. Son enfance et son éducation

Charles-Félix passe les premières années de sa vie à Turin, alors que la plus grande partie de sa famille réside à la campagne : à la Veneria ou au château de Stupinigi. Ce n'est que pour les fêtes que le jeune duc de Genevois est autorisé à rejoindre ses parents sur leur lieu de villégiature.

Jusqu'à l'âge de dix ans, son éducation est confiée aux soins de la comtesse Radicati, qui était, nous dit-on, une personne de qualité.

Puis, à peine adolescent, il est confié le 11 juin 1775, au comte de Salmour. Il dira plus tard : « Je me ressouviens de ce jour ; combien de larmes j'ai versées en me séparant de ma gouvernante ».

Le comte de Salmour, déjà gouverneur de ses deux frères, les ducs d'Aoste, le futur Victor-Emmanuel I^{er}, et de Montferrat, était assisté de deux précepteurs : l'avocat Pischeria, pour le latin et l'italien, et l'abbé de Saint-Marcel pour le français, l'histoire, l'arithmétique et la géométrie. Charles-Félix dépeint le comte de Salmour comme parlant peu, d'un air sombre, très ferme, aux manières rudes et peu obligeantes. Quant à l'abbé de Saint-Marcel, originaire d'Annecy, c'était un prêtre fervent qui, par une étude approfondie de la religion et des habitudes d'une grande piété, prépara le jeune duc pour sa première communion.

Charles-Félix nous dit:

À peine remis à nos gouverneurs, on nous fit partir pour Montcalieri, tandis que le roi et la reine et les autres membres de la famille partirent pour Chambéry où devaient avoir lieu les noces de Charles-Emmanuel, prince de Piémont, mon frère aîné, avec Madame Marie-Clotilde de France, sœur du roi Louis XVI.

Il n'a donc pas assisté au mariage de son frère aîné. Cependant, dans le courant du mois d'octobre il revint à Turin, pour assister à la réception de sa belle-sœur, Marie-Clotilde, et repartit peu de temps après pour Montcalieri. Comme il l'a confié plus tard, Charles-Félix a préféré pendant ses jeunes années la vie calme et retirée du cloître, plutôt que la vie à la Cour de Turin.

Toutefois, s'il est d'une piété profonde, il n'en rejette pas pour autant les distractions de son époque. Il se rendait au théâtre dans les grandes occasions et participait aux bals qui étaient donnés à la cour.

3. Ses joies et ses peines

Le 14 mars 1771, il assiste à Turin au mariage de sa sœur Marie-Louise Joséphine avec le comte de Provence, futur Louis XVIII. Le 6 novembre 1773, c'est au tour de sa sœur Marie-Thérèse d'épouser le comte d'Artois, le futur Charles X. En mars 1775, c'est sa sœur Marie-Anne qui épousa le duc de Chablais, son oncle, puisqu'il était le frère de son père Victor-Amédée III. En octobre 1781, sa sœur Marie-Caroline épousa le prince Antoine de Saxe, frère de l'électeur de ce pays et partit pour Dresde.

Après ces moments de bonheur Charles-Félix va connaître la tristesse avec tout d'abord la mort de sa sœur Marie-Caroline survenue à Dresde le 28 décembre 1782. Ce fut ensuite sa mère la reine Marie-Antoinette Ferdinande qui mourut le 19 septembre 1785, après une courte maladie. Lorsque la reine tomba malade la famille royale se trouvait en Savoie.

4. Ses premiers séjours en Savoie

Le premier séjour que Charles-Félix fait en Savoie remonte à l'année 1785. En effet, avec le roi et la reine, ainsi qu'une partie de la cour, ils arrivent à Chambéry le 7 juillet, mais sont contraints d'en repartir précipitamment le 13 août du fait de la maladie qui devait emporter sa mère.

Il revient en Savoie au début du mois de juillet 1787, avec son père et la Cour et à cette occasion, le roi lui fit visiter les sites les plus célèbres du berceau de sa famille. C'est ainsi qu'ils visitèrent l'abbaye de Hautecombe où Charles-Félix put contempler les lieux qui étaient en cours de restauration depuis son grand-père, le roi Charles-Emmanuel III.

Le 21 août, il se rend à Annecy et dans son journal, il précise qu'en passant par Pomiers, il est allé voir « les chambres des religieux et l'église ».

5. Son penchant pour la religion

Que ce soit pendant son éducation ou à l'occasion de ses voyages, Charles-Félix a toujours manifesté un goût particulier pour les établissements religieux, les abbayes, les églises, qu'il ne manque pas de visiter. En effet, dès son plus jeune âge, avec son père et ses frères, il visitait les sanctuaires les plus célèbres de Turin et notamment la basilique de Notre-Dame-de-la-Consolata qu'il affectionnait particulièrement. De plus, où qu'il se trouve, tous les jours, il entend la messe et participe volontiers aux fêtes religieuses.

2. L'invasion du royaume par les Français et l'exil en Sardaigne

1. L'invasion du royaume

La paix régnait dans le royaume de Piémont, lorsque la Révolution éclate en France, en juillet 1789. Effrayés, de nombreux nobles français franchirent la frontière de la Savoie et gagnèrent Turin. Parmi ces nobles qui fuyaient la Révolution, il y avait sa sœur Marie-Thérèse, son mari le comte d'Artois (et leurs deux fils) qu'il n'avait pas revus depuis leur mariage, seize années plus tôt.

Au mois de mars 1791, Adélaïde et Victoire, deux des filles de Louis XV, fuyant la France arrivent en Savoie et, se rendant à Rome, demandent au roi l'autorisation de résider quelques jours à Turin.

Charles-Félix note dans son journal:

Lundi 14 mars: Les d'Artois et les deux princesses vinrent dîner. J'ai trouvé Madame Adélaïde plus petite et Madame Victoire plus grosse qu'elles ne m'avaient paru hier, mais toujours aussi froides et aussi embarrassées.

Samedi 26 mars : Les princesses de France sont parties ce matin à 7 heures et demie pour Rome, où elles fixeront leur demeure.

On s'en doute, c'est avec tristesse que Charles-Félix a suivi les événements qui se sont déroulés en France jusqu'à l'exécution du roi Louis XVI et de sa femme la reine Marie-Antoinette.

Puis, les troupes révolutionnaires, commandées par le général de Montesquiou, envahirent le duché de Savoie le 22 septembre 1792, et celles commandées par le général d'Anselme pénétrèrent dans le comté de Nice quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 29 septembre.

2. Essai de reconquête par les troupes sardes

Au mois d'août 1793, une expédition est organisée dans le but de reconquérir le duché de Savoie et le comté de Nice.

Deux des fils du roi Victor-Amédée III prirent le commandement des troupes. Le duc de Montferrat devait pénétrer en Savoie par le Saint-Bernard et le Mont-Cenis et le duc d'Aoste avait pour tâche d'agir dans le Haut-Var, la Tinée et la Vésubia.

Quant au roi, accompagné de ses deux derniers fils Charles-Félix et Joseph-Benoît-Placide, il partit le 21 août, pour diriger l'ensemble des opérations depuis son quartier général qu'il établit à Savourge. Cette expédition fut un échec et les troupes sardes durent se replier. Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1795, Charles-Félix prit part aux expéditions conduites par son frère le duc d'Aoste sur le Mont-Genèvre et dans la vallée d'Aoste, sans plus de succès. L'hiver passé, les troupes françaises, qui, sous l'impulsion de Bonaparte, repartirent en guerre, allèrent de victoire en victoire et au mois d'avril 1796, elles étaient à quelques jours de Turin, obligeant le roi Victor-Amédée III à quitter sa capitale. Il est contraint de solliciter un armistice qui fut conclu à Cherasco dans la nuit du 26 au 27 avril et, le 15 mai 1796, il dut signer le traité de Paris qui cédait à la France, d'une manière qui aurait dû être définitive, non seulement le duché de Savoie, mais également le comté de Nice.

Victor-Amédée III ne put supporter cette humiliation et mourut d'une attaque d'apoplexie, à Moncalieri, quelques mois plus tard, le 16 octobre 1796, laissant la couronne à l'aîné de ses fils, le prince de Piémont, qui prit le nom de Charles-Emmanuel IV.

Au début du mois de décembre 1798, les Français envahirent le Piémont, prirent Turin et obligèrent le roi à renoncer à tous ses États, à l'exception de la Sardaigne.

3. Le départ pour l'exil en Sardaigne

Le 9 décembre, la famille royale quitte Turin pour se rendre sur l'île de Sardaigne. Elle arrive à Cagliari, le 3 mars 1799, après avoir séjourné quelque temps, certains à Livourne et d'autres, dont le roi malade, à Florence.

Charles-Félix s'installe à l'archevêché et va y rester seize années. Il constitue sa Cour uniquement avec des sujets sardes. De même, il se choisit un confesseur et un médecin sardes.

Au début du séjour en Sardaigne de la famille royale, le jeune prince Charles-Emmanuel, fils de Victor-Emmanuel, mourut le 9 août 1799. C'était l'unique enfant sur lequel reposait l'avenir de la branche aînée des Savoie. Puis, peu de temps après, c'est le duc de Montferrat, qui, pris d'une fièvre violente, mourut le 2 septembre 1799.

4. Charles-Félix devient vice-roi de Sardaigne

Les Austro-Russes ayant chassé les Français du Piémont, le roi Charles-Emmanuel est invité à regagner sa capitale. Avant de partir il nomme son frère Charles-Félix vice-roi de Sardaigne. Puis il s'embarque pour Livourne avec son frère le duc d'Aoste.

C'est sans enthousiasme que Charles-Félix accepte cette charge, du fait qu'il a peu d'expérience, et, comme il l'écrit dans son journal : « ayant été jusqu'à l'âge de trente quatre ans absolument à l'obscur de ces affaires ». Mais il va accomplir sa tâche avec un sérieux et une efficacité qui firent l'admiration de ses sujets sardes et lui valurent leur reconnaissance.

Après leur départ, le roi et le duc d'Aoste ne parvinrent pas à rentrer à Turin, du fait de l'opposition de l'Autriche qui ne jugeait pas opportun ce retour. En effet, les Autrichiens les engageaient à rester à Florence, auprès du grand-duc qui venait d'être rétabli sur son trône.

À la suite de leur victoire à Marengo, le 14 juin 1800, les Français occupèrent à nouveau le Piémont. La santé du roi Charles-Emmanuel IV s'affaiblissant, il décide le 4 juin 1802 d'abdiquer en faveur de son frère Victor-Emmanuel et se retire à Rome. Le nouveau roi confirme provisoirement Charles-Félix comme vice-roi et il va le rester jusqu'au début de l'année 1806.

C'est alors qu'un nouveau malheur frappe la famille royale avec la mort le 29 octobre 1802 du prince Joseph-Benoît-Placide, comte de Maurienne, dont Charles-Félix était très proche.

À la fin du mois de janvier 1803, Charles-Félix se rend à Rome pour rencontrer le pape Pie VII et des membres de sa famille. Il en profite également pour visiter les églises de la Ville Sainte. Toujours à Rome, il écrit à son frère le roi une lettre dans laquelle, après lui avoir rappelé qu'il avait accepté le poste de vice-roi de Sardaigne pour une année seulement, il lui précise : «Je prie Votre Majesté de m'accorder ma démission et de me permettre de passer le reste de mes jours dans le repos et la tranquillité : choses que je n'ai pu trouver dans ce monde ».

Malgré les raisons invoquées par Charles-Félix, le roi refuse la démission demandée. Mais la véritable raison semble avoir été que Victor-Emmanuel a soupçonné le projet de son frère d'entrer en religion. Il voyait s'éteindre la branche aînée de la maison de Savoie, ce qui lui paraissait inconcevable.

Pour lui, il n'y avait plus que Charles-Félix, âgé de 38 ans et toujours célibataire, sur lequel on pouvait compter pour engendrer une descendance. Victor-Emmanuel lui fit donc comprendre que l'intérêt de sa famille et du pays exigeait qu'il se mariât.

5. Charles-Félix se marie à Palerme

Comme le lui a demandé le roi, Charles-Félix va se mettre en quête d'une épouse et son choix va se porter sur la princesse Marie-Christine de Bourbon, fille du roi Ferdinand IV de Naples et de Marie-Caroline d'Autriche, sœur de la malheureuse reine de France Marie-Antoinette.

Marie-Christine est alors âgée de 26 ans et c'était aux dires de ses contemporains « une princesse d'un caractère aimable et gracieux, et d'une piété peu commune ». Elle avait donc tout pour plaire à Charles-Félix. Dès le 17 février 1806, le roi Victor-Emmanuel I^{er} rentre en Sardaigne et décharge son frère de son rôle de vice-roi et lui donne son consentement au mariage projeté avec la princesse Marie-Christine. L'année suivante à la même époque, Charles-Félix s'embarque pour la Sicile, où il est accueilli par le roi et la reine de Naples, ainsi que par de nombreux membres de la cour. Le mariage a lieu le 6 avril suivant dans la chapelle du palais. Une fois marié le nouveau couple reste sept mois à Palerme avant de rentrer à Cagliari. Après leur mariage et jusqu'à la reconstitution du royaume de Sardaigne en 1815, Charles-Félix et Marie-Christine vont se consacrer aux œuvres de charité.

Charles-Félix a été d'une fidélité remarquable envers son épouse. Marié sur le tard (il avait 42 ans), il entoura sa femme d'une perpétuelle vénération, l'appelant dans ses lettres « son adorable femme », s'oubliant parfois jusqu'à lui donner cet attendrissant diminutif « Mimi ».

6. Des propos surprenants tenus par Charles-Félix pendant son exil

Lorsqu'il résidait sur l'île de Sardaigne, Charles-Félix va tenir des propos qu'on ne s'attend pas entendre de la bouche d'un homme plus porté sur la religion que sur la politique.

On trouve ces propos dans sa correspondance ou ses mémoires mais il ne faut toutefois pas en exagérer l'importance et il faut surtout les replacer dans leur contexte.

En voici quelques exemples. En 1791 déjà, lors de manifestations étudiantes à Turin, il exhortait son père Victor-Amédée III à la rigueur, lui enjoignant : « S'ils s'obstinent à s'attrouper, d'en venir au carnage ». Lors des troubles du Directoire qui portèrent Napoléon au pouvoir, Charles-Félix écrira : « Je voudrais bien que dans toutes ces émeutes on le tuât, car je le crains plus que tous les Directoires du monde ». Et encore en 1799, lors des troubles de Sardaigne où il est vice-roi, il mande à son frère, le roi Charles-Emmanuel IV : « À moi, les mains me démangent d'envie de pendre. Je suis bien fâché qu'il y ait un complot, mais fait pendre (sic), il n'y a pas d'autre moyen ». En 1814, la chute de « l'ogre de Corse » comme il nommait Napoléon n'apaise pas sa haine, puisqu'il écrira en pensant à l'impératrice Marie-Louise : « Je crois que le plus grand bonheur pour elle serait que Napoléon et son marmot mourussent, et alors elle pourrait se remarier à un autre et vivre pour celui-là ».

Enfin, et puis on arrêtera là, lorsque l'année suivante, c'est-à-dire en 1815, Murat, qui avait tenté de reconquérir son royaume de Naples est pris et fusillé, Charles-Félix écrit : « Le roi mon beau-père a très bien fait de traiter Murat de la sorte : on aurait dû en faire autant avec l'habitant de Sainte-Hélène ».

3. La reconstitution du royaume et le retour en Piémont

Après la période révolutionnaire et l'épopée napoléonienne, la Savoie et le comté de Nice vont être rendus au roi de Sardaigne. La restitution de la Savoie va se faire en deux temps :

- Au premier traité de Paris du 30 mai 1814 elle est partagée entre la France et le royaume de Sardaigne, qui ne récupère que la Maurienne et la Tarentaise et, avec un statut particulier, le Chablais et le Faucigny. On donne à la France la sous-préfecture de Chambéry et celle d'Annecy, ainsi que l'Albanais avec Rumilly.
- Au deuxième traité de Paris du 20 novembre 1815, pour punir la France et les Français de leur attitude au retour de Napoléon et après la deuxième abdication de ce dernier, on donne au roi de Sardaigne la partie de la Savoie qui avait été attribuée à la France. Et c'est le 20 mai 1814 que le roi Victor-Emmanuel I^{er} rentre à Turin, au milieu des acclamations de ses anciens sujets.

Toutefois, Victor-Emmanuel crut devoir tirer un trait sur l'œuvre accomplie par le régime précédent et rétablir sans problème la situation qui prévalait avant 1792 en remettant en vigueur les Royales Constitutions de 1770. Par édit royal du 13 juillet 1814, le roi annule donc purement et simplement les lois et dispositions en vigueur sous la souveraineté française. Il déclare :

Nous voulons qu'à dater de la publication du présent édit, les lois actuellement existantes cessent d'être observées, et Nous remettons en vigueur les Royales Constitutions de 1770, édits et autres dispositions donnés par Nos Royaux Prédécesseurs jusqu'à l'époque du 21 septembre 1792, à l'exception de ce qui concerne les changements relatifs à la Féodalité qui ont eu lieu dans nos autres États en deçà des Alpes.

Retour donc au système de la monarchie absolue : ni élections, ni électeurs, ni parlement. Ce régime que l'on appelle le *Buon Governo* (le bon gouvernement) se caractérise par une police fort active et les pouvoirs de l'armée sont accrus.

La surveillance de l'ordre public est attribuée aux carabiniers royaux et le clergé retrouve une position de force et rétablit une sorte d'ordre moral.

Cette décision n'était pas pour déplaire au duc de Genevois, ennemi du libéralisme, qui s'exprimait ainsi : « Le libéralisme n'est pas autre chose que la doctrine de la Révolution ; comme la Révolution est la pratique extrême, mais logique, du libéralisme ».

Charles-Félix, lui, ne rentre pas immédiatement en Piémont car son frère le roi Victor-Emmanuel le rappelle le 16 août 1815 à la vice-royauté. Pendant

cette nouvelle période où il va administrer la Sardaigne, il se trouve aux prises avec la famine qui sévissait dans l'île.

Et, c'est en se rendant à Rome, pour assister aux cérémonies de la semaine sainte à Saint-Pierre du Vatican, qu'il rencontre pour la première fois le prince Charles-Albert de Savoie-Carignan qui venait d'avoir 28 ans. Celui-ci, né le 2 octobre 1798, a vécu à Paris où son père s'était réfugié et où il était mort peu de mois après. Une fois la monarchie restaurée en Piémont, Charles-Albert est revenu dans sa patrie où il a été accueilli à Turin par le roi car déjà à cette époque, il devenait évident que Charles-Albert serait un jour roi de Sardaigne. Le duc de Genevois qui le reçut connaissait déjà ses opinions politiques, car son frère Victor-Emmanuel lui disait dans une lettre du 26 octobre 1816 : « Nous aurons beaucoup à faire pour détruire en lui les mauvaises impressions de l'éducation libérale qu'il a reçue de sa mère, sous la direction de laquelle il est resté jusqu'à l'âge de 16 ans ».

Enfin, le 6 juillet 1817 Charles-Félix revint à Turin accompagné de sa femme Marie-Christine, après seize années passées en exil sur l'île de Sardaigne. Leur premier soin, et on ne s'en étonnera pas, a été de se rendre à l'église métropolitaine, pour une action de grâce. Puis, les jours suivants, Charles-Félix fit visiter sa ville natale à sa femme. Deux mois plus tard, le 3 septembre 1817, furent célébrées les noces de Charles-Albert avec la princesse Marie-Thérèse, fille du grand duc de Toscane.

Charles-Félix éprouvait un sentiment ambivalent vis-à-vis de son cousin. D'un côté il le haïssait pour ses opinions libérales et, d'un autre côté, il éprouvait de l'affection pour lui. Mais nous verrons plus tard qu'il ne restera plus rien de cette affection.

Ensuite et jusqu'à son accession au trône, le duc de Genevois et son épouse vont se consacrer aux œuvres de charité. Ils firent de nombreux dons, parfois importants, aux églises et aux institutions religieuses.

Pendant qu'ils s'adonnaient à leurs œuvres, la monarchie des Deux-Siciles fut mise en péril par une révolution qui éclata à Naples, le 6 juillet 1820. Le roi, Ferdinand I^{er}, père de Marie-Christine, commit une grave erreur aux yeux de Charles-Félix en accordant une constitution à son peuple. Puis, tout rentra dans l'ordre quelques mois plus tard, quand, au congrès de Laybach, les souverains ayant adhéré à la Sainte Alliance décidèrent de rétablir le roi dans ses droits, au besoin par la force.

Au retour de ce congrès, en février 1821, le roi des Deux-Siciles eut le plaisir de retrouver sa fille Marie-Christine et son gendre, le duc de Genevois, à Modène, où il avait lui-même sa nièce Béatrice, fille de son frère Victor-Emmanuel, qui était mariée à François IV, souverain de ce petit duché.

Mais, pendant ce temps, la révolution éclatait en Piémont.

4. L'accession au trône

Quelques mots sur cette révolution qui entraîna l'abdication de Victor Emmanuel I^{er} et l'accession au trône de Charles-Félix.

1. Rébellion des étudiants, des bourgeois et de plusieurs garnisons du Piémont

Tout commence par un mouvement des étudiants de l'université de Turin, qui se révoltent pour protester contre le régime absolutiste.

Entre février et début mars 1821, la police sarde découvre l'existence d'une conspiration liée à la société secrète des *Federati* (Charbonnerie). Les conspirateurs demandent une constitution et prônent la guerre contre l'Autriche pour libérer l'Italie.

Puis, dans la nuit du 9 au 10 mars 1821, la garnison d'Alexandrie se mutine, suivie peu après par celles de Fossano et de Verceil et deux jours plus tard, c'est-à-dire le 12 mars, c'est la garnison de Turin qui entre à son tour en dissidence.

Et ainsi dans presque toutes les villes piémontaises, l'armée et le peuple réclament la Constitution espagnole de 1812, qui avait été obtenue par la révolte tant à Madrid qu'à Naples.

2. L'abdication de Victor-Emmanuel I^{er}

Surpris par ce qui se passe dans l'armée, le roi Victor-Emmanuel I^{er} ne tente pas de résister, mais abdique dans la soirée du 12 mars avec effet à compter du 13 mars, en faveur de son frère Charles-Félix, et ceci : « Pour ne point manquer aux engagements que j'avais contractés avec les monarques alliés ». En effet, il répugne à Victor-Emmanuel de combattre les insurgés et surtout d'octroyer une constitution qui reviendrait à accorder au peuple une demi-souveraineté.

En l'absence de Charles-Félix, alors en voyage à Modène, il confie la régence du royaume à son cousin Charles-Albert de Savoie-Carignan.

3. La régence de Charles-Albert

À peine nommé régent, Charles-Albert adhère « aux désirs exprimés ». Le 13 mars, il forme un gouvernement et nomme une junte révolutionnaire provisoire, qui, le 14 mars, proclame la constitution espagnole de 1812.

Ce n'est toutefois que le soir du 15 mars qu'il prête serment sur les Saints Évangiles « d'observer la constitution politique d'Espagne » reléguant quand même par précaution, tout à la fin de son serment, la brève formule : « Je jure d'ailleurs d'être fidèle au roi Charles-Félix ».

Cette attitude montre bien que pendant ces événements Charles-Albert a fait preuve d'indécision et surtout de faiblesse.

4. La réaction de Charles-Félix

La réaction de Charles-Félix ne se fait pas attendre. Dès le 16 mars, il envoie de Modène une proclamation qui désavoue tous les actes du régent : « Nous déclarons nul, avec force, tout acte de souveraineté qui pourra avoir été fait ou se ferait encore postérieurement à ladite abdication du roi, notre frère bien aimé, s'il n'émane de Nous, ou s'il n'est expressément sanctionné par Nous ».

Face à la réaction sans équivoque de Charles-Félix, Charles-Albert abandonne ses amis et sa « trahison » le fera haïr des libéraux, mais aussi tenir en suspicion par les partisans du régime absolutiste.

Dès le 17 mars, Charles-Albert écrit aux gouverneurs des différentes provinces du royaume, pour leur faire connaître que tout ce qui avait été fait est nul et quitte Turin pour se rendre à Novare. Charles-Félix le sachant à Novare, lui écrit assez froidement, pour lui demander d'aller encore plus loin : « Si vous êtes réellement disposé à suivre mes ordres, je vous recommande de vous rendre incessamment en Toscane, où vous vous ferez rejoindre par votre famille ».

Il lui précise également que : « Seule une obéissance immédiate et absolue serait de nature à me montrer si vous entendez qu'on vous considère encore comme membre de la famille royale ».

L'ancien régent s'exécute immédiatement, car il redoutait par-dessus tout d'être exclu de la succession au trône en faveur, par exemple, du duc de Modène (gendre de Victor-Emmanuel I^{er}). Il s'installe donc à Florence chez son beau-père le grand duc de Toscane.

Quelle a été l'attitude des habitants des autres provinces du royaume pendant ces événements ?

5. L'attitude des Savoyards, des Niçois et des Gênois

L'annonce officielle des événements qui viennent de se dérouler en Piémont parvient à Chambéry, à Nice et à Gênes dès le vendredi 16 mars. Le soir, les partisans de la Constitution organisent un grand repas civique, mais il faut savoir que la plupart des habitants de ces trois provinces étaient hésitants sur le parti à prendre.

Le 26 mars 1821, le gouverneur du duché de Savoie adresse une proclamation à l'ensemble de la population et toutes les communes rivalisèrent ensuite de zèle pour saluer le nouveau monarque Charles-Félix qui félicita les populations du berceau de sa dynastie de lui être resté fidèles.

Les populations du comté de Nice et de Gênes ont eu la même réaction que les Savoyards. Toutefois, si les Niçois se sont abstenus de participer à ces événements pour les mêmes raisons que les Savoyards, les Gênois en sont restés à l'écart mais pour des raisons totalement différentes.

En effet, si les Savoyards et les Niçois ont été très peu touchés par le mouvement de mars 1821, c'est tout simplement que ces deux provinces, plutôt rurales et catholiques, souhaitaient le maintien d'un régime qui respecte la religion, après les troubles révolutionnaires qu'elles avaient endurés pendant plusieurs années. Par contre les Gênois, dont la république avait été rattachée sans leur accord au royaume de Sardaigne par le traité de Vienne, ne voulaient ni d'une monarchie absolue, ni d'une monarchie constitutionnelle, mais le retour à la république, dans le cadre de leur indépendance retrouvée. Ils ne se sentirent donc pas plus concernés que les Savoyards et les Niçois par les évènements qui venaient de se dérouler en Piémont.

Par la suite, Charles-Félix allait donc nourrir une affection toute particulière pour l'antique berceau de sa Maison et le comté de Nice, en face de Turin et du Piémont qui étaient pour lui un repaire de Jacobins et comme il le disait : « Un monde où il n'y a plus de bonnes étoffes, où les mauvais sont tous lettrés et les bons sont tous ignorants ». C'est la raison pour laquelle Charles-Félix et son épouse la reine Marie-Christine allaient effectuer plusieurs et longs séjours dans ces deux provinces.

Ils allaient également effectuer de plus nombreux séjours à Gênes, dont les habitants s'étaient également abstenus de participer aux événements de mars 1821 mais pour des raisons là encore différentes et sur lesquelles nous reviendrons plus loin en évoquant les visites royales dans les différentes provinces du royaume.

6. En ce qui concerne plus particulièrement l'attitude des Savoyards

L'opinion d'une Savoie rebelle à la révolution et attachée à ses princes légitimes a été contestée récemment par un historien italien, Guido Ratti, dans un article intitulé *Les révolutions romantiques, Savoie et Piémont 1821*, publié dans le n° 99 de la revue *L'histoire en Savoie*. En effet, cet historien soutient que pour entretenir cette idée d'une Savoie fidèle à son roi, des pamphlets attribués à certains Savoyards ont laissé entendre que l'idée de cette révolution était essentiellement piémontaise.

Pour Guido Ratti, si on ne trouve aucun document qui donne une version différente sur l'attitude des Savoyards pendant ces événements, c'est tout simplement que par une ordonnance du 23 juin 1821, Charles-Félix a demandé que tous les actes qui ont été publiés depuis mars jusqu'au 9 avril soient détruits.

Si on ne peut nier qu'il y ait eu dans le duché quelques nostalgiques de la période révolutionnaire, il n'apparaît nullement que les Savoyards aient été tentés massivement par cette nouvelle aventure révolutionnaire.

Ils vivaient encore dans le pénible souvenir :

— de la révolution importée de France en septembre 1792, avec notamment son cortège de persécutions religieuses,

— et de l'épopée napoléonienne, avec ses levées en masse de soldats pour des guerres qui ne les concernaient pas et ses nombreuses réquisitions de toute sorte.

Le retour de la Savoie, en 1815, à son souverain légitime avait redonné la paix et la sérénité aux Savoyards qui n'entendaient pas se lancer dans une nouvelle aventure révolutionnaire.

Avant d'évoquer le règne de Charles-Félix, il n'est pas inutile de se poser la question sur son attitude vis-à-vis de son successeur désigné Charles-Albert de Savoie-Carignan.

7. Les relations entre Charles-Félix et son cousin Charles-Albert

On se doute bien qu'après les événements qui viennent d'avoir lieu, les relations entre les deux hommes seront difficiles. Si Charles-Félix déteste les sympathisants de la révolution de 1821, son aversion allait en premier lieu à l'héritier du trône Charles-Albert, qui avait pactisé avec les rebelles. On sait qu'il va même tenter de le faire priver de ses droits à la succession, en le remplaçant par exemple par son neveu le duc de Modène. Pour cela, s'il avait le soutien d'une partie de la cour, il n'en n'était pas de même du prudent Metternich, qui, appuyé par la Russie, l'Angleterre et la France, s'y opposa.

Par la suite et pour se racheter aux yeux de Charles-Félix, Charles-Albert va participer à l'intervention française en Espagne, décrétée par le Congrès de Vérone à l'automne 1822, pour écraser la révolution espagnole et rétablir le roi sur son trône.

Si cette campagne eut pour effet de lui rouvrir les portes de son pays, ce fut bien là le seul témoignage de faveur que Charles-Félix lui accorda. Il faudra attendre 1828 pour voir Charles-Albert et son épouse accompagner le couple royal dans une partie de son voyage en Savoie. Les rapports devenaient donc un peu meilleurs entre le représentant attardé des doctrines absolutistes et le jeune prince héritier.

Enfin, dans son *Histoire de la Maison de Savoie*, la princesse de Belgiojoso nous dit que : « Lorsqu'il fut atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau, Charles-Félix fit venir près de lui le prince de Carignan, et eut avec lui un long et secret entretien et le présenta comme son successeur ».

5. Le règne de Charles-Félix

Ce n'est que lorsque toute trace des événements de mars 1821 paraît effacée que Charles-Félix, qui a accepté le trône, rentre à Turin, capitale de ses États, le 15 octobre 1821. L'accueil fut à la hauteur de l'événement. La foule était venue nombreuse pour accueillir le nouveau roi et lui faire une haie d'honneur dès son entrée dans la ville.

Dans la proclamation que Charles-Félix lance dès son avènement, il souhaite :

Voir renaître ces temps fortunés, où le mépris flétrissait ces trompeuses et funestes théories et où l'on reconnaissait unanimement que la religion, les bonnes mœurs, l'amour du souverain pour ses peuples, l'obéissance et le dévouement des sujets au souverain sont les bases invariables de la fidélité des peuples.

À partir de son accession au trône Charles-Félix va s'employer à accentuer les caractéristiques réactionnaires de la monarchie et développer un cléricalisme que ne connaissait pas le royaume.

Une fois rentré dans ses États, Charles-Félix va demander au début de l'année 1822 à tous les syndics du royaume de prêter serment devant le jugemage.

Voici le texte du serment prêté par le syndic de Jarrier, en Maurienne, le 13 janvier : « Je, Pierre Antoine Picton, syndic de la commune de Jarrier, promets et jure d'être fidèle à Sa Majesté et à Son Gouvernement Royal et de remplir avec exactitude les devoirs de mon office ». Il demande également à la noblesse de lui prêter serment. Cette prestation de serment a lieu le 11 février 1822.

Au cours de l'été 1822 plusieurs souverains se réunirent à Vérone : les empereurs de Russie et d'Autriche ainsi que le roi de Prusse. Le roi d'Angleterre était représenté par le duc de Wellington et le roi de France par MM. de Montmorency et de Chateaubriand. Charles-Félix s'y rendit en personne et arriva à Vérone le 30 octobre. Plusieurs questions étaient soumises au Congrès et notamment celle d'une intervention militaire en Espagne pour rétablir sur son trône le roi qui en avait été chassé par la révolution. Le roi de Sardaigne quitta Vérone le 22 décembre.

Pendant son règne Charles-Félix ne fit aucun projet de conquête. La paix régnait dans ses États et toute son énergie était consacrée au bien-être de ses peuples. Mais lorsque la tranquillité de son royaume était compromise, il n'hésitait pas à engager les hostilités. C'est ce qui se passa avec la régence de Tripoli, dont le pays était peuplé de barbares qui se livraient constamment aux brigandages.

Celle-ci ayant rompu le traité de paix conclu en 1823, l'escadre sarde quitta le port de Gênes et arriva devant Tripoli le 25 septembre 1825, détruisit les navires tripolitains et mit le feu à la ville.

Charles-Félix qui était très porté sur la religion veilla toujours à ce qu'elle soit à l'honneur dans ses États. Il veilla constamment sur ses intérêts et soutint en toute occasion le souverain pontife. Parlant du roi de Sardaigne, le pape Léon XII disait dans une bulle du 14 mai 1828 :

À peine monté sur le trône de ses aïeux, notre très cher fils en Jésus-Christ, Charles Félix, imitant la religion et la piété de son auguste frère, a mis tout son zèle à l'achèvement de l'œuvre commencée. De là, les sièges épiscopaux de Tarentaise et de Maurienne qu'il a pris soin de relever; de là les monastères qu'il a construits de ses propres deniers, avec le concours de sa royale épouse dont la piété et la libéralité ne sont pas moins grandes; de là plusieurs autres œuvres qui témoignent admirablement de sa constante volonté à favoriser l'Eglise.

1. Les visites royales dans les différentes provinces du royaume

Pendant son règne, Charles-Félix et la reine Marie-Christine ont fait de nombreux séjours dans les différentes provinces de son royaume. Ils voulaient fuir le Piémont et surtout la ville de Turin qui n'était pour le roi qu'un repère de Jacobins. S'il a nourri une affection toute particulière pour les Savoyards c'est qu'ils n'ont pas pris part à la révolution piémontaise de mars 1821. Il en est de même pour le comté de Nice et la Ligurie qui sont restés sourds aux appels des révolutionnaires piémontais.

En ce qui concerne Gênes, on note qu'il y a fait avec la reine Marie-Christine un nombre impressionnant de séjours pendant ses dix années de règne. Pourquoi ?

- La ville de Gênes était-elle plus facilement accessible en venant de Turin que la Savoie ou le comté de Nice ?
- Faut-il y voir la volonté du roi de faire accepter aux Gênois le fait que leur république indépendante pendant plusieurs siècles a été rattachée à la Sardaigne contre leur volonté par le traité de Vienne du 9 juin 1815 ?

Sans doute Charles-Félix voulait-il leur montrer qu'il était à leur écoute, soucieux de satisfaire leurs besoins pour qu'ils se sentent bien intégrés dans leur nouvelle patrie.

Quoi qu'il en soit, dans ces trois provinces le couple royal a toujours été accueilli avec enthousiasme par la population. C'est en tout cas ce que nous révèlent les journaux de l'époque. Si on y ajoute les séjours effectués au château de Govone et au château d'Agliè, on constate que le roi et la reine ont peu séjourné à Turin, capitale de leur royaume.

Avant d'évoquer les séjours du couple royal dans les trois provinces qui viennent d'être citées, il convient de remarquer que Charles-Félix et sa femme Marie-Christine n'ont effectué aucun séjour sur l'île de Sardaigne. Pourquoi ? Le roi estimait peut-être suffisantes les seize années passées sur l'île, au temps où le reste du royaume était occupé par les Français.

2. À Gênes en Ligurie

Entre 1822 et 1830, Charles-Félix et sa femme Marie-Christine effectuent 17 séjours à Gênes et sur la côte Ligure, totalisant 27 mois de présence, soit un peu plus de deux ans. Le temps passé par le couple royal dans cette province rattachée depuis peu au royaume de Sardaigne est impressionnant. L'accueil à Gênes des souverains se fait selon un cérémonial qui ressemble à celui dont ils bénéficieront dans toutes les villes de Savoie à chacune de leurs arrivées.

Pour leur premier séjour qui a lieu du 19 avril au 3 juin 1822, le *Journal de Savoie* du 3 mai 1822 relate dans ces termes, leur arrivée :

Charles-Félix et son épouse Marie-Christine arrivent dans cette ville (Gênes) par la nouvelle route de la Scrivia qu'ils ont trouvée aussi belle que commode.

Parvenus sous l'arc de triomphe élevé hors de la porte de la Lanterne, les souverains ont reçu les hommages des syndics qui leur ont présenté les clés de la ville, pendant que 12 demoiselles, vêtues de blanc, leur offraient des fleurs.

Les équipages de la flotte royale qui se trouvaient dans la rade saluèrent Leurs Majestés en faisant retentir l'air de leurs acclamations qui furent répétées partout sur le passage du cortège royal.

Arrivées au palais Durazzo, Leurs Majestés furent accueillies par les dignitaires de la ville et de la province. Le soir illumination générale dans la ville et, le lendemain, les fonctionnaires, la noblesse, les commandants des différents corps furent admis à offrir leurs hommages à Leurs Majestés.

Puis comme dans les autres provinces, ils consacrent une bonne partie de leur temps à participer aux activités et aux animations préparées par les autorités locales pour agrémenter leurs séjours.

Compte tenu de leur attachement à la foi chrétienne, le roi et la reine ne manquent pas de visiter les nombreuses églises et d'assister régulièrement aux offices religieux. Ils en profitent également pour visiter les nombreuses institutions religieuses.

Sans détailler le programme de tous les séjours que les souverains effectuent à Gênes, nous savons par exemple qu'ils honorent à plusieurs reprises de leur présence les exercices des élèves de l'école des sourds-muets. C'est ainsi qu'ils effectuent le 5 juin 1823 une visite à l'école des sourds-muets et que nous apprenons par la presse locale que : « La promptitude, la justesse et la clarté des réponses données par ces élèves, dans les langues française, anglaise, espagnole, allemande et latine ont ravi les augustes spectateurs ».

Autres événements importants qui émaillent les séjours à Gênes de Charles-Félix et de Marie-Christine :

- le 8 mai 1824, ils visitent le pont et l'église Carignan, les magasins du Port-franc ainsi que les monuments dus à la munificence de Paul Sauli,
- le 30 mai 1825, ils accueillent l'empereur et l'impératrice d'Autriche, le roi et la reine des Deux-Siciles et de nombreux représentants de la noblesse européenne, notamment le prince de Metternich, puis un peu plus tard leurs neveu et nièce, le duc et la duchesse de Modène,
- le 6 juin 1825, ils donnent à dîner à leurs hôtes illustres dans la belle maison de campagne que possède à Voltri le marquis de Brignole-Sale qui a été très honoré de la mettre à leur disposition,
- le 17 mai 1826, ils se rendent avec un cortège imposant à la promenade d'Acquasola, où ils assistent au nouveau spectacle des *Montagnes* Russes,
- le 14 novembre 1827, ils assistent avec beaucoup d'intérêt au lancement de la frégate nommée *Le Bérold*, puis le 12 décembre suivant de

celle nommée *Haute-Combe*. La presse nous apprend qu'après avoir été lancé, ce dernier bâtiment a parcouru avec rapidité un plan incliné de 300 pieds avant de se retrouver à la mer,

— le 15 décembre 1827, ils ont accordé à la ville de Gênes un prêt de 200 000 livres sur le trésor royal pour faciliter la construction de la nouvelle rue portant le nom du roi, qui doit contribuer à l'embellissement de la ville.

Quittant Gênes le 12 mai 1829, Charles-Félix et Marie-Christine se rendent à Naples sur la frégate royale *La Marie-Thérèse*.

Au cours de leur séjour qui se prolonge jusqu'au 19 juillet, ils rencontrent leurs parents, assistent à des représentations au théâtre Saint-Charles, admirent les ruines de Pompéi et les richesses du musée Bourbon qui renferment notamment de nombreux tableaux, des vases étrusques et des bronzes.

3. Dans le duché de Savoie

Charles-Félix et Marie-Christine vont effectuer leur première visite en Savoie au cours de l'été 1824, du 22 juillet au 4 septembre. Ils y reviennent ensuite du 15 juillet au 11 septembre 1826, du 27 juillet au 2 septembre 1828 et du 7 juillet au 11 août 1830. Au cours de ces quatre voyages, ils visitèrent les différentes villes de Savoie et participèrent à de nombreuses manifestations organisées en leur honneur.

De plus, Charles-Félix a donné à ses sujets savoyards de nombreuses marques de reconnaissance. C'est ainsi qu'il a :

1. Rétabli les diocèses supprimés pendant la révolution

Les quatre diocèses qui existaient en Savoie avant la révolution avaient été réunis en un seul, dont le siège était à Chambéry depuis le concordat signé le 15 juillet 1801. Le diocèse d'Annecy est rétabli en 1822 et Monseigneur Claude-François de Thiollaz est son premier titulaire. Les diocèses de Maurienne et de Tarentaise sont rétablis en 1825. Pour la Maurienne, le révérend Alexis Billiet en est le premier évêque, et pour la Tarentaise c'est le chanoine Antoine Martinet.

2. Procédé au rachat et à la rénovation de l'abbaye de Hautecombe

Cette magnifique abbaye, située au bord du lac du Bourget, a été bâtie entre 1137 et 1150 et a servi de nécropole aux princes de la Maison de Savoie jusqu'au XV^e siècle.

Après l'invasion de la Savoie par la France en septembre 1792, l'abbaye a été vendue en 1796 à trois personnes de la région qui la transforment trois ans plus tard en une manufacture de faïence qui occupera jusqu'à 30 ouvriers. Cependant, devant les difficultés rencontrées pour se procurer le bois nécessaire aux fours, l'entreprise ferme ses portes en 1804 et le bâtiment est

laissé à l'abandon. Ce n'est qu'en 1824 que Charles-Félix va faire procéder au rachat de l'église et du domaine de Hautecombe.

Les travaux de restauration confiés à l'architecte Ernesto Melano commencent immédiatement et au cours de leurs séjours suivants le roi et la reine logèrent dans les appartements royaux construits au XVIII^{eo}siècle.

L'église est consacrée en grande pompe, le 5 août 1826, par Monseigneur Bigex, archevêque de Chambéry et l'abbaye est confiée aux soins des Cisterciens de la Consolata de Turin.

3. Encouragé le diguement de l'Arve et de l'Isère

Depuis des siècles, ces deux rivières causaient régulièrement des dégâts, du fait des nombreuses crues qui provoquaient des inondations, emportaient les ponts et arrachaient les digues. Le 10 août 1824, Charles-Félix vint à Bonneville se rendre compte des travaux proposés par l'ingénieur Léandre Bard. Trente kilomètres de digues sont construits entre 1824 et 1860, sur les cinquante prévus. Le 17 août suivant, le roi pose, près de Conflans et de l'Hôpital, la première pierre du diguement de l'Isère, dont les travaux ne commenceront que le 25 mars 1829 et seront achevés le 31 décembre 1853.

4. Présidé aux translations des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal

Au cours de leur séjour à Annecy en août 1824, Charles-Félix et Marie-Christine ont vénéré les reliques de saint François de Sales, dans la cathédrale et celles de sainte Jeanne de Chantal, dans l'église Saint-Maurice. Leurs Majestés se sont ensuite rendues rue Royale, à l'endroit où devait être construite l'église du troisième monastère de la Visitation. Là, le roi a posé la première pierre, bénie par Monseigneur l'évêque, sous laquelle quelques pièces de monnaie à son effigie ont été placées. Puis, en août 1826, à l'occasion du deuxième séjour à Annecy du couple royale, le roi préside le 21 à la translation des reliques de saint François de Sales et deux jours plus tard, c'est-à-dire le 23, a lieu la translation des reliques de sainte Jeanne de Chantal. D'après les comptes que la Visitation d'Annecy détient, ces deux cérémonies coutèrent 13 121 livres. On sait que le roi Charles X contribua à cette somme.

5. Achevé la construction des forts de l'Esseillon en Haute-Maurienne

Victor Emmanuel I^{er} va, sur les conseils de Metternich, consacrer la plus grande partie de l'indemnité versée par la France à la fortification de la route du Mont-Cenis. Les ouvrages principaux, c'est-à-dire les quatre forts et la redoute, furent bâtis entre 1819 et 1833. Le fort Charles-Félix reçut son armement et fut occupé par l'armée en 1827. Il fut inauguré par le roi et la reine le 4 septembre 1829.

4. Dans le comté de Nice

Le couple royal va effectuer deux séjours dans la ville de Nice. Le premier du 8 novembre au 30 décembre 1826 et le second du 5 novembre 1829 au 6 mars 1830.

1. Le premier séjour du couple royal

Après la visite en Savoie du 15 juillet au 11 septembre 1826, le couple royal revint à Turin et de là, il partit pour Nice où il arrive le 8 novembre. Il y reste jusqu'au 30 décembre.

D'après les chroniqueurs niçois *lon Càrlon-Felis* est le dernier chef d'État à témoigner à l'égard du comté de Nice une grande compréhension et même une certaine affection. La presse de l'époque nous apprend que lorsque le carrosse royal arriva à Nice, une surprise attendait le roi et la reine : selon un ancien privilège, quarante marins détachèrent le carrosse et, à l'aide d'une sangle, le traînèrent jusqu'au palais, en passant par la route du port. Les souverains assistèrent ensuite à l'incontournable *Te Deum* en la cathédrale Sainte-Reparate, et, dans la soirée, à une représentation au théâtre, aménagé provisoirement dans l'église Saint-Gaëtan.

À l'occasion de leur premier séjour, le roi et la reine assistèrent à une fête de charité. Il s'agissait du mariage de douze garçons du peuple et douze filles indigentes. Le roi et la reine se firent une joie d'assister à cette touchante cérémonie. L'évêque de Nice en personne bénit les douze mariages.

Le monarque dont on connaît les sentiments religieux visita pendant son séjour à Nice le sanctuaire de Laghet. Pour en faciliter l'accès, Charles-Félix accorda des crédits pour permettre l'élargissement de la route qui n'était pas praticable par les voitures et la construction d'un pont pour franchir le ravin avant d'arriver au monastère.

Quittant Nice le 14 décembre, le couple royal se rendit à Villefranche où il devait embarquer pour se rendre à Gênes. Mais dans la nuit, une violente tempête accompagnée d'une pluie torrentielle l'obligea à regagner Nice. Charles-Félix et son épouse passèrent donc deux semaines supplémentaires à Nice, du 15 au 30 décembre. Ils entendirent chaque matin la messe dans la cathédrale. L'accueil enthousiaste que les Niçois leur avaient réservé les incita à effectuer un second séjour qui fut beaucoup plus long.

2. Le deuxième séjour du couple royal

Arrivé le 5 novembre 1829, le couple royal reste à Nice jusqu'au 6 mars de l'année suivante, imposant le transfert du gouvernement et des courtisans attachés au service de la couronne. La chronique nous apprend que ceux qui étaient restés à Turin se virent contraints de descendre à Nice pour le

« baisemain » du 1^{er} janvier en passant par le col de Tende enneigé en cette saison. Pendant ce séjour, les autorités de la ville organisèrent l'inauguration de la statue du roi, en préparation depuis quelque temps, et qui a été installée près du port.

Ayant appris que l'église du port était devenue trop petite et se trouvait dans un très mauvais état, Charles-Félix donna aux paroissiens pour en construire une autre un subside de 20 000 lires, le reste de la dépense étant à la charge de la ville.

Comme cela avait été le cas en Savoie dans la vallée de l'Arve et en Tarentaise, le roi a constaté que dans le comté de Nice des endiguements s'imposaient compte tenu des dangers provoqués par l'érosion torrentielle. Il encouragea donc la création d'un « consortium du Var » avec pour objectif de faire édifier deux digues d'enrochement sur le cours du Paillon, au coude de l'Abadie, et à Bon Voyage.

Mais si les habitants de la ville de Nice étaient heureux d'accueillir leurs souverains, il faut signaler que le haut du comté n'a guère bénéficié des visites royales.

5. Les grandes réformes entreprises par le roi Charles-Félix

Pendant son règne le roi Charles-Félix a fait une œuvre législative tout à fait remarquable. Toutefois, si les réformes entreprises avaient pour but de moderniser le fonctionnement du royaume, elles n'ont pas concerné les institutions politiques comme on peut s'en douter. Le régime restait une monarchie absolue. Ces réformes concernent :

1. L'enseignement

Peu après son accession au trône, l'instruction va faire l'objet d'une importante réorganisation. Le 31 décembre 1821, le chevalier Noël Viallet de Montbel, président du Sénat de Savoie, chef du Conseil de réforme des études, publie une ordonnance intitulée : « pour le bon ordre de l'instruction publique ». Désormais, pour pouvoir enseigner, il faut :

- obtenir un certificat de moralité et de capacité délivré par l'évêque,
- détenir une autorisation du syndic, renouvelable tous les trois ans,
- prêter serment devant les révérends curés ou recteurs de la commune. Les congrégations religieuses étaient dispensées de ces formalités.

Voici le texte du serment prêté devant le curé :

Je jure d'être fidèle au Roi, au Gouvernement Royal, d'exercer mes fonctions avec honneur et probité, de n'admettre dans mon école aucun élève de sexe féminin, et de surveiller mes écoliers pour qu'ils assistent, les dimanches et fêtes, aux offices divins, et remplissent les devoirs de notre sainte Religion. Les lettres patentes du 23 juillet 1822 qui organisent les écoles primaires et secondaires, imposent à chaque commune de créer une école pour apprendre aux enfants : « à lire et à écrire, la grammaire, l'arithmétique et le catéchisme ». Ces lettres patentes étaient remarquables, parce que, pour la première fois, un statut est donné aux établissements et à leur personnel.

Les cours débutent le 3 novembre et se terminent le 3 septembre. L'instruction est en principe gratuite, avec toutefois la faculté pour les communes de faire participer les élèves de familles fortunées à une rétribution mensuelle. Les locaux et le traitement des maîtres sont à la charge de la collectivité locale. Le crucifix est placé sur le mur de la salle de classe et la journée commence et finit par des prières. Mais ne nous illusionnons pas, le rôle de l'école n'est pas de développer l'instruction des masses, mais plutôt de les préparer à accepter le système politique conservateur en place et à obéir à l'Église qui en est le garant. En dehors de ces petits établissements, pour les jeunes enfants, il y avait des collèges royaux et des collèges secondaires, pour les plus grands. Enfin, à signaler que l'école des Mines de Moûtiers créée pendant l'occupation française est rétablie par le roi Charles-Félix. Elle est inaugurée le 1^{er} juillet 1825.

2. La justice

La réforme de la justice est prévue par l'édit du 27 septembre 1822 qui avait pour but de rapprocher le système judiciaire sarde du système judiciaire français. Le juge-mage, juge unique, est remplacé par un tribunal de premier degré. On abrège les délais, on réduit le nombre des nullités, on supprime les épices. Les fonctions du ministère public près des tribunaux sont exercées par un avocat fiscal, assisté d'un ou deux substituts.

Mais la réforme la plus appréciée fut sans conteste possible celle qui a modifié la procédure criminelle. Jusque-là, l'accusé était traduit en justice sur simple réquisitoire du ministère public. Il n'y avait point de jurés, point d'appel, point de recours en cassation. L'édit du 27 septembre 1822 crée des magistrats d'instruction et détermine les formes des enquêtes et les droits de la défense, pour éviter, autant que faire se peut, les erreurs judiciaires. Quant aux différents codes : civil, pénal, commerce, procédure criminelle, ils ne seront publiés que sous le règne de Charles-Albert.

3. Les hypothèques

La suppression de l'une des réformes introduites dans le royaume pendant l'occupation étrangère (entendons par là l'occupation française) qui était la publicité des hypothèques sur les immeubles a été vivement regrettée. Le roi est conscient que ses sujets en souhaitent le rétablissement, d'autant que le système des hypothèques occultes qui existent alors est source de dommages et de fraudes, surtout pour la classe des cultivateurs. De plus, conscient qu'il existe une différence de système entre ses anciens et ses nouveaux États, le roi décide : « d'introduire la publicité des hypothèques dans les pays où l'expérience l'a fait goûter et en fait désirer le rétablissement, plutôt que de la supprimer là où elle se trouve déjà établie ». C'est donc par l'édit du 16 juillet 1822 que Sa Majesté établit la publicité des hypothèques dans tous ses États de terre ferme, à dater du 1^{er} janvier 1823.

6. Les carabiniers royaux

C'est par patentes royales du 12 octobre 1822 que le roi Charles-Félix décide de réglementer les attributions des carabiniers pour qu'elles s'exercent d'une manière uniforme dans toutes les parties de son royaume. Ces patentes fixent également les peines à infliger aux carabiniers royaux qui ne respectent pas les droits des citoyens. Elles montrent donc la volonté du souverain de mettre fin à l'arbitraire dont se rendent parfois coupables les carabiniers dans l'exercice de leurs fonctions.

1. Missions des carabiniers

Le chapitre premier précise que les carabiniers royaux ont pour missions de veiller à la sûreté publique, d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois.

2. Conditions d'admission aux fonctions de carabiniers

Le chapitre 3 précise que pour être admis dans les carabiniers royaux, il faut avoir entre 25 et 40 ans, avoir la taille de 39 onces au moins, savoir lire et écrire couramment, avoir servi au moins 4 ans dans un corps de l'armée sarde.

3. Attributions des carabiniers

Le chapitre 7 fixe les attributions des carabiniers qui consistent essentiellement à :

- faire des patrouilles sur toutes les routes publiques et dans tous les endroits compris dans le district dont ils dépendent,
 - rechercher et poursuivre les malfaiteurs et autres criminels,
- arrêter les contrebandiers et transgresseurs des lois sur les gabelles pris en flagrant délit,
- surveiller les mendiants, les oisifs, les vagabonds et les personnes sans subsistances,
- visiter les hôtels, auberges, cabarets, cafés et autres maisons ouvertes au public, pour y maintenir le bon ordre, pour surveiller les étrangers.

4. Protection des citoyens contre les abus des carabiniers

Le chapitre 9 protège les citoyens contre les abus dont peuvent se rendre coupables les carabiniers. Des peines sont prévues à leur encontre s'ils se comportent de manière dure, cruelle ou vexatoire envers un prisonnier.

4. Protection des carabiniers

Il est également prévu des peines sévères pour tous ceux qui frapperaient, blesseraient ou insulteraient les carabiniers royaux dans l'exercice de leurs fonctions.

7. Les autres mesures législatives

Le roi Charles-Félix prend d'autres dispositions :

- Les lettres patentes du 13 novembre 1821 suppriment le ministère de la Police, dont les attributions sont confiées à la secrétairerie d'État pour les affaires de l'Intérieur,
- Les lettres patentes du 15 octobre 1822 prescrivent les règles à observer pour l'administration des hospices des enfants trouvés,
- Les lettres patentes du 27 avril 1824 permettent l'établissement des corps de pompiers,
- Les lettres patentes du 12 juillet 1824 approuvent le règlement pour la marque des ouvrages d'or et d'argent, et pour le recouvrement des droits qui en sont la garantie,
- Les lettres patentes du 3 février 1826 prescrivent de nouvelles mesures pour réprimer ceux qui exercent sans autorisation les métiers suivants : aubergiste, hôtelier, cabaretier, restaurateur,
- Les patentes royales du 13 janvier 1829 autorisent dans les États royaux de terre ferme l'établissement d'une société d'assurance mutuelle et générale contre les incendies,
- Les patentes royales du 23 janvier 1829 étendent à tous les États royaux de terre ferme l'obligation pour les ouvriers et les personnels de service d'obtenir pour exercer leur métier un livret délivré par le syndic du lieu où ils résidaient précédemment,
- Les lettres patentes du 18 août 1829 réduisent les attributions des lieutenants-juges locaux, des châtelains et des baillis.

6. La mort et les obsèques du roi

Au début de l'année 1831, Charles-Félix accompagne à Milan sa nièce, la princesse Marie-Anne, fille de son frère Victor-Emmanuel née en 1803, qui doit épouser l'archiduc Ferdinand (1793-1855), héritier du trône d'Autriche.

Or, le lendemain de son retour de Milan, le roi a ressenti les premières atteintes du mal qui devait le conduire au tombeau, après plusieurs semaines de souffrance. Le 27 avril 1831, à quatorze heures quarante-cinq, Charles-Félix rend l'âme à Turin, au Palais Madame, où il résidait. Il avait soixante-six ans. Avec lui s'éteignait la branche aînée de la Maison de Savoie qui régnait depuis le XI^e siècle.

Dans son testament, écrit de sa main, et daté du 5 mars 1825, il avait demandé à être enseveli à Hautecombe, dans un cercueil de plomb :

Revêtu de l'habit de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, avec le moins de pompe possible. Ayant été destiné par la Divine Providence à relever de ses ruines cette église et à y replacer les cendres de mes ancêtres dans leurs tombeaux, je choisis ce saint lieu pour ma sépulture.

Dans ce même testament il désigne comme héritière de tous les biens qu'il possède dans ses États, comme à l'étranger, la reine Marie-Christine de Bourbon « sa très chère et bien-aimée épouse ».

Le 29 avril à quinze heures, le corps de Charles-Félix est placé selon sa volonté dans un cercueil de plomb. Le 2 mai, au matin, le clergé de Turin vint rendre les derniers hommages au monarque défunt. Puis eurent lieu les obsèques du roi qui furent « majestueuses et déchirantes » comme le dit la chronique. Le cercueil est ensuite placé sur un char et le convoi se mit en route par la rue Dora-Grossa et prit la direction de la porte de Suze. Le cortège funèbre qui accompagne la dépouille royale jusqu'à Hautecombe est composé de 132 personnes. Le 3 mai il arrive à Suze, puis le 4 mai il passe le col du Mont-Cenis et met une semaine pour gagner Chambéry où il arrive le 9 mai, vers onze heures du matin, après plusieurs arrêts, notamment à Saint-Jean-de-Maurienne, le 6 mai, à Aiguebelle le 7 mai et à Montmélian le 8 mai. À Chambéry eut lieu une somptueuse célébration dans la cathédrale, en présence des évêques de la province. Puis, le 11 mai, au port de Puer à Aix-les-Bains, le cercueil contenant la dépouille mortelle est placé sur un bateau et elle arrive à Hautecombe dans l'après-midi pour y être inhumée.

La cérémonie est présidée par Monseigneur de Thiollaz, évêque d'Annecy depuis le rétablissement du diocèse en 1822, à qui le métropolitain de Chambéry a cédé cet honneur, en sa qualité de plus ancien des nouveaux évêques de la Savoie, nommés après le rétablissement des diocèses supprimés pendant la révolution. Le chanoine Vibert, témoin de l'inhumation du roi, conclut sa description de la cérémonie par ces mots : « Ici repose un prince juste et sage, qui fut le père de ses sujets et le modèle des rois ». Son épouse la

reine Marie-Christine, de quatorze ans sa cadette, lui survécut dix-huit ans et le rejoignit à l'abbaye de Hautecombe après sa mort survenue le 12 mars 1849.

Bibliographie

Charles-Félix de Savoie, roi de Sardaigne, restaurateur d'Hautecombe, sa vie intime par un religieux de cette abbaye. Hautecombe, 1881.

Formule du serment que doivent prêter les instituteurs des écoles communales. *Journal de Savoie*, n° 12 du 19 mars 1824.

Palluel-Guillard, André. Histoire de la Maison de Savoie, t. III : les rois (XVIII^e-XX^e siècles). *L'histoire en Savoie*, septembre 1985, n° 79.

Belgiojoso, princesse de. Histoire de la Maison de Savoie. Paris, 1878.

Saint-Genis, Victor de. *Histoire de la Savoie*, t. III. Chambéry, 1869 (reprint Marseille, 1978).

Compan, André. Histoire de Nice et de son comté. Nice, 1989.

Journal de Savoie, années 1822 à 1830

Avezou, Robert. La Savoie sous Charles-Félix et Charles-Albert (1821-1847), Mémoires et documents de l'Académie du Faucigny, 1943, t. V, p. 99-123.

Le comté de Nice et la maison de Savoie, catalogue de l'exposition, Nice, octobre 2010-mai 2011. Nice-Milan, 2010.

Les révolutions romantiques : Savoie et Piémont (1821). L'histoire en Savoie, septembre 1990, n° 99.

Recueil des édits, lettres patentes, manifestes et règlements de Sa Majesté le roi de Sardaigne pour le duché de Savoie. Turin, 1823-1832.